

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 février 2007  
(convocation du 12 février 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Février Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues	M. CORDOBA Aimé à Mme. ISTE Michèle
M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain (jusqu'à 10 h 30)	M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan (jusqu'à 10 h 00)
M. BRON J. Charles à Mme BOURRAGUE Chantal (jusqu'à 10 h 15)	Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain	Mme. DUMONT Dominique à M. JOUVE Serge
Mme. DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique	M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	M. GRANET Michel à M. DAVID Alain
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 45)	M JUNCA Bernard à M. DUPRAT Christophe
M. LABARDIN Michel à M. REBIERE André	M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques (jusqu'à 10 h 15)	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MERCIER Michel à M. GOURGUES Jean-Pierre	M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle
M. VALADE Jacques à M. DUCHENE Michel (jusqu'à 10 h 30)	M. MOULINIER Max à M. COUTURIER J. Louis (jusqu'à 10 h 00)
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis	Mme PARCELIER Muriel à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 10 h 00)
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain	M. PONS Henri à Mme BRUNET Françoise (jusqu'à 10 h 00)
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain	M. QUANCARD Joël à Mme. PUJO Colette
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. BRACQ Mireille	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. CAZENAVE Charles à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 30)	Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. DARCHE Michelle

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**Gradignan - Secteur Cayac - Aménagement du carrefour formé par le cours du Général de Gaulle, la route de Pessac, la rue du Poumey et la rue de Canteloup - Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure de déclaration de projet - Approbation -**

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le présent dossier a pour objet la mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure de déclaration de projet concernant l'opération de voirie « aménagement du carrefour du Secteur Cayac formé par le cours du Général de Gaulle, la route de Pessac, la rue de Poumey et la rue de Canteloup » aux abords du ruisseau de l'Eau Bourde, dans le secteur du moulin de Cayac, sur la commune de Gradignan.

L'opération consiste dans le respect du cadre de vie et du contexte patrimonial de Cayac, à élaborer un projet de carrefour giratoire, dont les fonctions doivent répondre aux besoins de lisibilité, aussi bien sur le plan routier que paysager, tout en améliorant la sécurité de tous les usagers de ce nœud de voirie complexe.

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

- création d'un carrefour giratoire à l'intersection entre le cours du Général de Gaulle , la rue de Poumey et la rue de Canteloup;
- Réaménagement du cours du Général de Gaulle entre la route de Pessac et la rue de Chartreze ;
- Réaménagement du parking existant au Sud du giratoire et création d'une nouvelle aire de stationnement à l'angle de la rue de Chartrèze et du cours du Général de Gaulle.

En application des articles L 123-16 et R 123-23-1 du code de l'urbanisme, l'enquête publique a été précédée d'une réunion d'examen conjoint en date du 12 mai 2006.

Aucune remarque particulière sur le projet présenté n'a été émise

L'enquête publique s'est déroulée du 1<sup>er</sup> juin 2006 au 3 juillet 2006. Le PLU n'étant pas encore approuvé le dossier de mise en compatibilité a été présenté sur la base du POS en vigueur.

A l'issue de cette enquête le commissaire enquêteur a émis un avis favorable à la mise en compatibilité du POS de la CUB.

Par délibération en date du 21 juillet 2006, le Conseil de Communauté a approuvé le Plan Local d'Urbanisme.

En application de l'article L 123-16 du code de l'urbanisme, la commune de Gradignan a émis un avis favorable sur la mise en compatibilité lors du conseil municipal du 18 décembre 2006.

Afin de mettre le document d'urbanisme en compatibilité avec le projet, les modifications à apporter portent sur :

- L'inscription d'un emplacement réservé de superstructure pour la réhabilitation du parking existant rue de Canteloup, parcelle CL 18, superficie 600m<sup>2</sup>, maîtrise d'ouvrage CUB
- la réduction de l'emplacement réservé de voirie P 346 (parcelle CL20 en partie)
- la création d'un emplacement réservé de voirie pour un giratoire au carrefour formé par le cours du général de gaulle, la rue de Poumey et la rue de Canteloup, accompagnée de l'aménagement de pistes et bandes cyclables, de cheminements piétons et d'aménagements paysagers.

Au regard du dossier de mise en compatibilité du PLU, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir

- **approuver** la mise en compatibilité du PLU avec le projet d'aménagement du carrefour de Cayac à Gradignan tel que figurant sur le plan et le document ci-joints.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 février 2007,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. SERGE LAMAISON

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
8 MARS 2007**

